

Enquête Publique SAGE « Marne Confluence » :

Contribution de Joinville-Ecologie (19/05/2017)

Monsieur le Président,

Notre association, Joinville-Ecologie, fondée en 1988, a lu attentivement les pièces du dossier d'enquête. Nous remarquons d'abord que le dossier est très difficilement compréhensible par un citoyen ordinaire.

Nous sommes très reconnaissants envers la Mission Régionale d'Autorité environnementale, dont l'avis, et la réponse que la Commission Locale de l'Eau a dû lui apporter, nous ont seuls permis de nous approprier ce dossier, finalisé le 18 novembre 2016.

Nous regrettons une concertation limitée à la CLE, et la consultation effective du public seulement en fin de processus. La justification apportée ("Dans la mesure où le projet est légalement soumis à une enquête publique, il n'a pas donné lieu à concertation préalable ou autre procédure de participation du public") est peut-être légale, elle ne nous semble pas moins inappropriée.

Le Conseil municipal de Joinville-le-Pont lui-même n'a pas eu l'occasion de donner un avis sur le projet final. Il a seulement approuvé le projet initial, par une délibération du 16 février 2016 (une abstention : moi-même).

Nous notons aussi que le Mémoire en réponse aux avis exprimés par les personnes morales consultées ne répond qu'incomplètement aux réserves, telles celles exprimées par notre Conseil départemental du Val-de-Marne.

La rédaction méthodiquement floue et non contraignante du document rend parfaitement illusoire son attribut d'opposabilité aux tiers.

Grâce à l'autorité environnementale, on comprend que trois scénarios ont été discutés par la CLE, et que le projet effectivement soumis à enquête publique est la déclinaison du scénario n°3.

Nous ne trouvons aucune justification convaincante du choix de ce scénario, et du rejet des deux autres.

Le scénario n°3 met en avant un objectif grand public de baignade en Marne qui nous semble très douteux. En son temps, M. Jacques Chirac avait déjà promis qu'il se baignerait dans la Seine à Paris... en 1993. La fiche résumant le scénario n°3 précise que cette ambition risque de rester "velléitaire", indique que le SAGE n'est pas forcément légitime pour la piloter, et ne précise pas vraiment les mesures prises pour écarter ces risques.

Le scénario n°3 est celui qui met le plus en avant le "développement", à l'évidence économique, et évoque bien peu les milieux naturels.

De façon générale notre association préfère le scénario n°2, qui visait explicitement l'excellence écologique. Le scénario n°1, moins ambitieux, est également préférable au scénario n°3.

Il n'est pas admissible pour nous que le public soit invité à se prononcer sur ce dernier scénario, sans qu'une alternative lui soit proposée.

Nous vous demandons donc, Monsieur le Président, de ne pas donner à ce projet un avis favorable sans des réserves prenant en compte les points soulevés ci-dessus.

En vous priant d'agréer l'expression de notre meilleure considération,

Michel LAVAL

Secrétaire général de Joinville-Ecologie & Conseiller municipal